

**Assainissement - Secteur des Torcols - Rétrocession des voiries -
Réalisation d'un bassin de rétention et modification du collecteur -
Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon
et Office Public Départemental d'HLM (Habitat 25)**

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Office Public Département d'HLM du Doubs (Habitat 25) conduit une opération de construction et d'aménagement de logements HLM (120 logements) située à Besançon, chemin des Torcols. Ce projet nécessite la réalisation par la Ville d'un bassin de rétention d'eaux pluviales et la modification du collecteur.

A cet effet, il est proposé de confier la réalisation de ces ouvrages publics à l'OPDHLM par délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une convention entre la Ville de Besançon et l'Office Public Départemental HLM.

Cette convention définit les objectifs suivants :

- les travaux réalisés par Habitat 25,
- les conditions de classement dans le domaine public de la voie principale traversant l'opération,
- le financement de l'opération par Habitat 25,
- la participation forfaitaire de 1 650 000 F TTC (prix ferme et définitif) que la Ville de Besançon attribuera à Habitat 25 pour les travaux et honoraires. Habitat 25 percevra 50 % de la participation au début des travaux et les 50 % restants à la réception des ouvrages sur présentation d'un courrier d'appel de fonds et du décompte général des travaux.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage liant la Ville de Besançon et l'Office Public Départemental d'HLM (Habitat 25),
- autoriser M. le Maire à signer la convention,
- autoriser M. le Maire à engager la somme de 1 650 000 F imputée au chapitre 893.2315.00513.30300,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession gratuite de voie principale du projet d'Habitat 25 afin de la classer dans le domaine public.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi